



Succession et signature acte de vente

Par **vike111**, le **17/11/2011** à **19:05**

Bonsoir ,

Ma mère est décédée en Avril 2011 . Ma mère disposait d'un terrain en indivision avec des membres de la famille .

La part A représente celle de ma mère et de ma tante . Ma mère a signé le compromis de vente .

Le terrain se trouve que la commune de Draguignan . Le notaire de Draguignan nous a envoyé les actes de ventes que nous n'avons jamais reçu par courrier .

Aujourd'hui , les actes nous attendent chez notre notaire ou nous avons ouvert la succession .

Il n'y a que moi et mon père .

J'avoue que je n'ai pas envi d'aller chez notre notaire parce que cela va être difficile pour mon père . Est il possible d'aller signer directement les actes de vente à Draguignan , qui les transmettra à notre notaire ?

Nous n'avons pas choisis avec mon père comment va se passer la succession avec notre notaire , est ce que cela pose un problème ?